

**PESSAC**  
**Projet de réaménagement de l'avenue de Chiquet**  
**Réunion de concertation – Présentation de l'Esquisse 30 mai 2024**

---

☐ **Compte-rendu**

---

☐ **PARTICIPANTS**

• **Présents :**

- Les riverains, environ 35 participants.
- Vélo-cité
- Syndicats des quartiers Chiquet Fontaudin, Sardine, et Brivazac-Candau
- Stephane MARI, Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics
- Elus de la ville de Pessac, Conseillers municipaux de la minorité
- Bordeaux Métropole, Pole Territorial Sud, Service aménagement urbain

• **Excusés :**

- Fatima BIZINE, Maire adjointe de quartiers,
- Jérémie Landreau Adjoint au Maire, Délégué à la Transition Ecologique, au Plan Vélo, à la Biodiversité, l'Hygiène et la Propreté

---

M. Mari et les services de Bordeaux Métropole rappellent dans un premier temps le contexte de l'étude, son périmètre, les éléments de diagnostic ainsi que les grands enjeux auxquels le projet d'aménagement devra répondre puis, ils présentent, dans un second temps, l'esquisse qui a été réalisée sur la base des éléments de programme validés lors de la première réunion de concertation qui s'est tenue le 4 décembre 2023.

À la suite de cela, les participants formulent les avis suivants :

- **Sens de circulation des véhicules :** Les participants demandent des précisions quant aux éléments qui ont conduit à privilégier une mise en sens unique Nord-Sud et quant aux possibilités de report de circulation dans les quartiers avoisinants.

Comme précisé le 4 décembre dernier, Bordeaux Métropole explique que plusieurs scénarios de mise en sens unique ont été étudiés en phase de diagnostic. Il rappelle que l'étude circulation préconisait d'écarter une mise en sens-unique Sud-Nord car cette solution conduirait à un report important, en fonction de leurs origines et destinations vers l'Av de Gradignan (400 véhicules jour), la rue de Châteaubriand (700 véhicules jour), l'av Candau (200 véhicules jour) puis l'av des Echoppes et éventuellement sur l'av Fanning Lafontaine.

- **Vitesse pratiquée par les automobilistes** : Plusieurs riverains soulignent qu'une mise en sens unique pourrait conduire à un accroissement des vitesses pratiquées par les automobilistes.

Bordeaux Métropole précise que les comptages réalisés ont permis de constater qu'à ce jour les vitesses moyennes pratiquées étaient très proches des 30km/h alors qu'aucune réglementation ne l'impose.

Lors du dessin de l'étude préliminaire, il sera proposé des aménagements de nature à modifier le contexte dans lequel s'insèrent la voie et sa perception (réduction de l'emprise circulaire par les véhicules, mise en place de bordures hautes, végétalisation, etc.) et des dispositifs de ralentissement si nécessaire (plateau, etc.).

- **Sécurisation Carrefour Marc Desbats/Av Chiquet/Av Pierre Corneille** : Les reports de flux au niveau de l'Av Pierre Corneille, dû aux travaux en cours Av de Gradignan, ont mis en évidence des difficultés d'insertion. Les participants constatent que le projet dessiné ne propose aucun aménagement au niveau du carrefour avec l'Av Marc Desbats/Av Pierre Corneille.

La Métropole rappelle qu'en raison du projet de Bus Express (BEX) Av de Gradignan, la sécurisation du carrefour doit être étudiée à l'échelle du quartier. Dans l'attente des éléments stabilisés de la part de la Direction Générale des Mobilités en charge du BEX, le raccordement n'a pas encore été étudié. Cela sera traité au stade de l'étude préliminaire.

Elle rappelle que l'aménagement d'un giratoire en raison de la nature des flux (passage de bus) et les emprises disponibles, qui sont par ailleurs très contraintes, ne semble pas envisageable.

- **Reprise du carrefour Pont de Chiquet/Av de Gradignan/Candau/Av de Chiquet** : Les riverains interrogent la métropole sur l'éventuelle modification du carrefour et sur le planning d'intervention de reprise des vêtements Av de Candau retenus.

La Métropole précise que les travaux sur l'Av de Chiquet n'interviendront pas avant mi-2025. Il a été souhaité qu'une intervention d'entretien de la chaussée soit réalisée à court terme. Le Service Territorial n°4 (ST4), en charge de l'entretien des voiries, a été saisi afin qu'une intervention soit programmée. Il est à noter qu'un permis de collectif a été délivré au droit de ce dernier. Il est donc envisagé par le ST4 d'intervenir une fois les raccordements aux réseaux des constructions à venir réalisés.

Par ailleurs, la modification du carrefour n'est pas envisagée. La métropole s'est engagée dans une politique de suppression des carrefours à feux au cas par cas. Après consultation du service concerné, aucune intervention sur ce dernier n'a été demandée.

- **Sécurisation du passage sous ouvrage SNCF** : Les riverains se demandent si le projet intégrera une intervention sous l'ouvrage SNCF. Les piétons et vélos ne pouvant pas se croiser au niveau de l'aménagement réalisé pour sécuriser les piétons et les vélos à contresens, ces derniers jugent ce passage dangereux.

La métropole explique que ce passage est en dehors du périmètre d'études mais qu'un jalonnement vélo sera étudié afin d'inviter les cyclistes à emprunter le Cours Lamartine puis de la voie verte de l'Av Chateaubriand pour gagner le centre-ville.

- **Offre en stationnements** : Les participants pensent qu'il est nécessaire que le projet d'aménagement intègre une offre en stationnement plus importante car les jours de match au stade du Chiquet, le stationnement des visiteurs sur les trottoirs et la chaussée contraint la visibilité et les circulations piétonnes.

Bordeaux Métropole souligne que l'esquisse prévoit à 8 places de stationnement. Le nombre de places est en adéquation avec les besoins identifiés dans le cadre du diagnostic. Ce volume correspond au nombre moyen de véhicules stationnés en journée sur le domaine public, soit sur les trottoirs (illicite), soit sur la chaussée (toléré). L'aménagement étudié n'a pas vocation à répondre à un besoin ponctuel qui va bien au-delà du besoin des résidents. Les aménagements proposés contraindront les stationnements illicites.

- **Végétalisation/ Mise en sécurité des modes actifs** : Plusieurs Saluent l'intention de végétaliser une des rives de la rue. Toutefois, ils interrogent la métropole sur les modalités d'entretiens qui seront retenus et demandent comment pourront-ils traverser la rue afin de gagner le trottoir d'en face en toute sécurité.

Bordeaux métropole explique que la gestion des espaces sera assurée par la Métropole, qui s'est vu déléguer la compétence. Elle précise qu'à ce stade, la question des traversées doit être affinée. Lors de la réunion de concertation de décembre, la limitation à 30km/h avait été préférée à la zone 30. En zone 30 le piéton peut traverser sans que des passages piétons soient marqués au sol. Il est précisé que ce point sera réinterrogé dans le cadre de l'étude préliminaire pour offrir le maximum de confort et de sécurisé aux piétons.

- **Enfouissement des réseaux** : Les riverains demandent une confirmation sur le non enfouissement des réseaux.

L'adjoint rappelle que l'enfouissement des réseaux est très coûteux pour la collectivité. Il souligne que celui-ci n'est pas indispensable à la réalisation du projet, et qu'il n'est donc pas opportun de le prévoir.

Bordeaux Métropole précise que les supports aux réseaux aériens sont positionnés en fond de trottoir. Dans le cadre d'une mise en sens unique, il est donc possible d'offrir des continuités piétonnes et cycles sans enfouissement. Elle précise cependant que le mobilier sera peut-être remplacé à l'occasion de notre intervention, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Nocturne de la ville de PESSAC. Le service compétent a été consulté et n'a formulé aucune préconisation à ce stade.

- **Emplacements réservés** : Les riverains demandent confirmation quant à la non-mobilisation des emplacements réservés figurant au PLU.

Bordeaux Métropole rappelle que la mise en place d'un sens unique permet de rester dans les emprises sans mobiliser les emplacements réservés. Toutefois, elle précise que des discussions amiables sont en cours avec les propriétaires qui se situe de part et d'autre de la résidence Les Fougères afin de pouvoir dégager des emprises plus confortables aux piétons et de garantir la bonne insertion des véhicules sortant de la résidence Les Lotus sur le domaine public. A noter qu'un PC a été délivré au 20 rue du chiquet et que celui-ci fait l'objet d'un recours. Ainsi, l'acquisition de l'ER ne pourra être engagée qu'après clôture du litige.

- **Calendrier des travaux** : Bordeaux Métropole précise que les études préliminaires arriveront à leur terme en fin d'année 2024. Les études PRO et EXE seront lancées en suivant pour tendre vers un démarrage des travaux mi 2025. Ce calendrier pourrait être adapté selon les besoins en travaux des concessionnaires.

En conclusion de cette réunion, les participants ont exprimé un avis favorable à l'esquisse présentée en séance. Les points d'amélioration suivants seront traités dans le cadre de la réalisation de l'étude préliminaire. Une troisième

réunion publique sera organisée 1<sup>er</sup> semestre 2025 afin de présenter l'étude préliminaire du projet d'aménagement.